

HÉBERGEMENT :

Vous devez quitter le logement familial et vous n'avez pas de solution ?

- ✓ Les personnes victimes de VIF sont prioritaires pour accéder à un hébergement d'urgence
- ✓ Appelez le **115**

RESSOURCES :

Vous êtes sans ressources suite à votre départ ?

- ✓ Selon votre âge et votre situation familiale, vous pouvez percevoir des prestations sociales
- ✓ Prenez RDV **caf.fr** ou **32 30**

Vous devez démissionner et déménager à cause des violences ?

- ✓ Vous pouvez vous inscrire à Pôle Emploi et bénéficier de l'allocation chômage avec un justificatif de dépôt de plainte
- ✓ Inscription **pole-emploi.fr** ou **39 49**

POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ·E par un·e ASSISTANT·E SOCIAL·E :

Prenez RDV auprès de l'assistante sociale
de la Maison Départementale des Solidarités
(Conseil départemental) :

AUTUN	03 85 86 54 44
BOURBON LANCY	03 85 89 04 97
CHAGNY	03 85 87 65 10
CHALON-SUR-SAÔNE	03 85 98 28 10
CHAROLLES	03 85 24 28 30
CHAUFFAILLES	03 85 26 48 07
CLUNY	03 85 59 03 18
GUEUGNON	03 85 85 80 20
LA CLAYETTE	03 85 28 11 56
LE CREUSOT	03 85 77 03 30
LOUHANS	03 85 75 70 20
MÂCON	03 85 21 65 00
MARCIGNY	03 85 25 40 25
MONTCEAU-LES-MINES	03 85 67 67 00
PARAY-LE-MONIAL	03 85 81 61 00
PIERRE DE BRESSE	03 85 76 32 33
SENNECEY-LE-GRAND	03 85 94 94 10
TOURNUS	03 85 32 21 70

Violentomètre



PROFITEZ

Une relation
est saine
quand votre
partenaire ...

- Respecte vos décisions, vos désirs et vos goûts
- Accepte vos ami·es et votre famille
- A confiance en vous
- Est content·e quand vous vous sentez épanoui·e
- S'assure de votre accord pour ce que vous faites ensemble



VIGILANCE, DITES STOP !

Il y a de la
violence
quand votre
partenaire ...

- Vous fait du chantage si vous refusez de faire quelque chose
- Rabaisse vos opinions et vos projets
- Se moque de vous en public
- Est jaloux/jalouse et possessif/possessive en permanence
- Vous manipule
- Contrôle vos sorties, vêtements, maquillage
- Fouille vos textos, mails, applis
- Insiste pour que vous lui envoyiez des photos intimes
- Vous isole de votre famille et de vos proches
- Vous oblige à regarder des films pornos



PROTÉGEZ- VOUS, DEMANDEZ DE L'AIDE

Vous êtes en
danger
quand votre
partenaire ...

- Vous humilie et vous traite de folle/fou quand vous lui faites des reproches
- « Pète les plombs » lorsque quelque chose lui déplaît
- Menace de se suicider à cause de vous
- Menace de diffuser des photos intimes de vous
- Vous pousse, vous tire, vous gifle, vous secoue, vous frappe
- Vous touche les parties intimes sans votre consentement
- Vous oblige à avoir des relations sexuelles
- Vous menace avec une arme

ARRÊTONS LES VIOLENCES

Vous n'êtes pas responsable
des violences que vous
subissez

Vous pouvez en parler

La loi est de votre côté

Des solutions d'aide
et de protection
existent



ArretonsLesViolences.gouv.fr

3919
Appel anonyme
et gratuit

Violences Intrafamiliales Guide de Saône-et-Loire



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité

LES VIOLENCES peuvent être :

- ✓ **Verbales** : insultes, cris, silences prolongés
- ✓ **Psychologiques** : dénigrement, humiliations, chantage, menaces, harcèlement, manipulation
- ✓ **Physiques** : gifles, cheveux tirés, bousculades, empoignades, étranglements, coups
- ✓ **Sexuelles** : tout acte sexuel non consenti (avec ou sans pénétration), viol, agression sexuelle, mutilation sexuelle, exploitation sexuelle
- ✓ **Économiques et administratives** : contrôle ou appropriation de l'argent, des papiers d'identité et autres documents administratifs

VOUS ÊTES VICTIME que faire?

EN PARLER

à des proches et/ou à des professionnel·les :

**Ligne départementale
d'écoute et d'orientation :**
03 85 41 42 42

Accueil des victimes :

Accueil de Jour l'Écluse :

- Chalon-sur-Saône

Lieux d'Écoute d'Accueil et d'Orientation :

- Mâcon
- Louhans

Prenez RDV au
03 85 41 42 42

Prendre RDV avec votre MEDECIN ou aller aux URGENCES :

Faire constater vos blessures physiques et/ou vos traumatismes psychiques

☎ 15 *

ou

☎ 112 *

DÉPOSER PLAINTE :

☎ 17 *

Vous pouvez le faire en vous rendant en gendarmerie ou commissariat

Les policiers et gendarmes sont dans l'obligation de prendre votre plainte, même si vous n'avez pas de certificat médical.

Vous avez le droit d'être accompagné-e de la personne de votre choix (proche, avocat-e, membre d'une association spécialisée, interprète ...)

Si vous ne souhaitez pas déposer plainte, il est tout de même important de signaler les violences auprès des forces de l'ordre par procès verbal de renseignement judiciaire.

Vous pouvez prendre RDV avec une **Intervenante Sociale en Commissariat ou Gendarmerie (ISCG)** qui pourra vous orienter, et vous accompagner autour de la prise de plainte si vous le souhaitez :

Autun / Le Creusot	06 62 37 43 49
Chalon-sur-Saône	0 800 800 071
Le Grand Chalon	06 20 52 32 60
Charolais-Brionnais	07 56 05 19 17
Louhannais	07 57 12 73 71
Mâcon	07 56 05 80 08
Mâconnais-Beaujolais	06 21 89 69 14
Montceau-les-Mines	06 74 58 05 82



En Saône-et-Loire, des RESEAUX VIF (Violences IntraFamiliales) regroupent tous les partenaires (associations spécialisées, professionnel·les de santé, services sociaux, forces de l'ordre...) afin d'accompagner les victimes dans une prise en charge globale.

* Pour les personnes sourdes ou malentendantes, tous les numéros d'urgence sont accessibles via le ☎ 114

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

DES MESURES DE PROTECTION EXISTENT :

- ✓ Éviction du conjoint violent du domicile
- ✓ Ordonnance de protection
- ✓ Téléphone Grave Danger ...

POUR UNE AIDE JURIDIQUE GRATUITE :

Appelez FRANCE VICTIMES 71 :

- Mâcon **03 85 21 90 84**
- Chalon-sur-Saône **03 85 90 04 42**

CONSERVEZ des PREUVES et tous vos DOCUMENTS IMPORTANTS :

- ✓ Photos de vos blessures, SMS d'insultes ou de menaces, certificats médicaux ...
- ✓ Papiers d'identité, carte vitale, livret de famille, moyens de paiement, documents CAF, diplômes ...

Vous pouvez utiliser la plateforme sécurisée et gratuite pour enregistrer tous vos documents et la description des événements et violences que vous avez vécues :

memo-de-vie.org

Autres contacts - informations juridiques gratuites:

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : **03 85 32 42 01**

Conseil Départemental d'Accès au Droit :

- Mâcon **06 40 48 40 23**
- Chalon-sur-Saône **06 40 48 52 86**

Maison de Justice et du Droit :

- Mâcon **03 85 21 90 83**
- Chalon-sur-Saône **03 85 90 87 80**

Ordre des avocats :

- Mâcon **03 85 38 75 79**
- Chalon-sur-Saône **03 85 48 18 68**

Tribunaux Judiciaires :

- Mâcon **03 85 39 92 00**
- Chalon-sur-Saône **03 85 93 77 00**